

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS RCA05-19010-4 ET 2710-96

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA05-19010-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (RCA05-19010) ET LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-96 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE (2710)

AVIS est par la présente donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement, à la suite de l'adoption, à sa séance ordinaire du 6 mai 2019, du projet de Règlement numéro RCA05-19010-4 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de permettre, dans certaines zones, les industries du tri, de la récupération et du recyclage comme usage conditionnel, ainsi que du projet de Règlement numéro 2710-96 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin d'assujettir, dans certaines zones, les industries du tri, de la récupération et du recyclage au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) et d'ajuster certaines dispositions liées au montant des amendes sur l'abattage d'arbres, aux clôtures, aux allées d'accès et à la terminologie, tiendra une assemblée publique de consultation le 29 mai 2019 à 20 h dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint Joseph, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QU'AU cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou la personne désignée par elle expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leurs adoptions et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets;

QUE les objets de ces projets de règlements sont de permettre, dans certaines zones, les industries du tri, de la récupération et du recyclage comme usage conditionnel et de prévoir les modalités de traitement d'une demande pour le projet de Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010-4) et pour le projet de Règlement sur le zonage (2710-96), de contrôler, dans certaines zones industrielles, les industries du tri, de la récupération et du recyclage, de les assujettir au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010), de rehausser le montant des amendes en cas d'infraction visant l'abattage d'arbres et d'ajuster certaines dispositions liées à la hauteur des clôtures, à la largeur des allées d'accès et à la terminologie.

QUE ces projets de règlements visent l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Lachine;

QUE ces projets de règlements contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ces projets de règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 16 mai 2019.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC CONSULTATION MEETING ON DRAFT BY-LAWS NUMBERS RCA05-19010-4 AND 2710-96

TO ALL PERSONS INTERESTED BY DRAFT BY-LAW NUMBER RCA05-19010-4 AMENDING CONDITIONAL USES BY-LAW (RCA05-19010) AND DRAFT BY-LAW NUMBER 2710-96 AMENDING ZONING BY-LAW (2710)

NOTICE is hereby given by the undersigned:

THAT the borough council, following the adoption, at its regular sitting of May 6, 2019, of projet de Règlement numéro RCA05-19010-4 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de permettre, dans certaines zones, les industries du tri, de la récupération et du recyclage comme usage conditionnel et de prévoir les modalités de traitement d'une demande, ainsi que du projet de Règlement numéro 2710-96 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de contrôler, dans certaines zones industrielles, les industries du tri, de la récupération et du recyclage, de les assujettir au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010), de rehausser le montant des amendes en cas d'infraction visant l'abattage d'arbres et d'ajuster certaines dispositions liées à la hauteur des clôtures, à la largeur des allées d'accès et à la terminologie, will hold a public consultation meeting on May 29, 2019, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, in accordance with the provisions of an *Act respecting land use planning and development* (CQLR, chapter A-19.1);

THAT at this public meeting, the borough mayor or the person designated by her will explain these draft by-laws and the consequences of their adoption and will hear all persons wishing to be heard on the subject;

THAT the purpose of these draft by-laws is to allow, in certain areas, sorting, reclamation and recycling industries as a conditional use and to provide for the procedures for processing an application for the draft of Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010-4) as well as for the draft of Règlement sur le zonage (2710-96), to control, in certain industrial zones, the sorting, reclamation and recycling industries, to subject them to the Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010), to increase the amount of fines for tree-cutting violations and to adjust certain provisions related to fence height, driveway width and terminology.

THAT these draft by-laws concern the entire territory of the borough of Lachine;

THAT these draft by-laws contain provisions specific to regulations that may be approved by referendum;

THAT these draft by-laws are available for consultation at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 16, 2019.